



BATT & ASSOCIÉS



RAPPORT DE TRANSPARENCE

SOMMAIRE

1	Présentation du Cabinet	2
1.1	<i>Structure juridique et capital</i>	3
1.2	<i>Description du groupe BATT&Associés : métiers</i>	3
2	Gestion des risques du Cabinet	5
2.1	<i>Indépendance</i>	5
2.2	<i>Contrôle Qualité</i>	6
3	Clients	6
3.2	<i>Liste des clients APE</i>	7
3.3	<i>Liste des clients Etablissements de crédit</i>	7
4	Ressources Humaines	7
4.1	<i>Collaborateurs</i>	7
4.2	<i>Associés</i>	8
4.3	<i>Formation continue</i>	9
5	Déclaration de la Direction	10

Conformément à l'article R 823-21 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes désignés auprès de personnes ou d'entités faisant appel public à l'épargne ou auprès d'établissements de crédit public, sur leur site Internet, dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport de transparence.

1 PRESENTATION DU CABINET

10 établissements assurent une relation de proximité en Lorraine et à Paris

- BATT AUDIT - Vandoeuvre
- BATT EXPERTISE - Vandoeuvre
- BATT EXPERTISE - Epinal
- BATT AUDIT - Paris
- BATT EXPERTISE – Paris
- REVILEC - Villers
- SOVAMEC - Dombasle
- SOVEC - Neufchâteau
- SOVEC - Vittel
- SOVEC - Bruyères
- SOVEC - Mirecourt
- VALOREX - Custines



1.1 STRUCTURE JURIDIQUE ET CAPITAL

Les sociétés qui exercent une activité de commissariat aux comptes sont les suivantes :

- BATT AUDIT SA au capital de 120 000€ dont le siège social est situé 25, rue du Bois de la Champelle Technopôle Brabois 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY, RCS NANCY 414.570.622, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Nancy
- BATT AUDIT & Associés SA au capital de 500 000€ dont le siège social est situé 25, rue du Bois de la Champelle Technopôle Brabois 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY, RCS NANCY 380.252.007, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Nancy
- REVILEC SARL au capital de 155 000€ dont le siège social est situé 599, avenue Paul Muller CS 80145, 54601 VILLERS LES NANCY cedex, RCS NANCY 330.317.751, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Nancy
- REVILEC AUDIT & Associés SARL au capital de 10 000€ dont le siège social est situé 599, avenue Paul Muller CS 80145, 54601 VILLERS LES NANCY cedex, RCS NANCY 484.943.626, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Nancy
- SOVAMEC SA au capital de 77 000€ dont le siège social est situé 6, rue Galilée-BP62 54110 DOMBASLE SUR MEURTHER, RCS NANCY 783.306.103, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Nancy
- SOVEC SA au capital de 186 000€ dont le siège social est situé 661, avenue de la Division Leclerc BP 159 88304 NEUFCHATEAU cedex, RCS MIRECOURT 328.045.711, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Nancy

Tous les associés de ces sociétés sont inscrits en qualité de Commissaires aux comptes et possèdent directement ou indirectement la totalité du capital social.

Le groupe BATT&Associés n'appartient à aucun réseau, ni à aucune association technique.

1.2 DESCRIPTION DU GROUPE BATT&ASSOCIES : METIERS

A partir des savoir-faire du métier d'expert-comptable, et de commissaire aux comptes, Batt et Associés a construit et développé, au cours de 35 années d'activité, des pôles de compétences pluridisciplinaires axés sur les différentes responsabilités des chefs d'entreprises.

Commissariat aux comptes

Batt et Associés réalise les différentes missions de commissariat aux comptes : certification légale des comptes, diligences directement liées, commissariat aux apports, fusion

Expertise comptable

Batt et Associés établit les différents documents de synthèse (bilans, comptes de résultat, déclarations fiscales, comptes consolidés...). Au plan financier et fiscal, son conseil dans la prise de décision est fondé sur l'analyse des chiffres.

Audit contractuel

Batt et Associés réalise chez ses clients en expertise comptable des audits d'acquisition, des audits d'évaluation ainsi que des audits d'organisation en s'appuyant sur les compétences des collaborateurs spécialisés dans le contrôle légal.

Gestion des ressources humaines

Batt et Associés développe une démarche globale de la gestion des ressources humaines (paie, déclarations sociales, rédaction et suivi des contrats de travail, relations sociales...) et accompagne ses clients dans leurs projets, notamment par des formations sur-mesure.

Conseil en gestion d'entreprise

Batt et Associés accompagne le créateur d'entreprise dans la réalisation de ses projets (conseil dans le choix du statut social et juridique, élaboration du business plan...).

Batt et Associés imagine, élabore et met en œuvre les outils personnalisés, indispensables à la gestion de chaque entreprise : business plans, tableaux de bord, plans d'investissements, documents prévisionnels, études de prix de revient,...

Ses missions s'étendent à la mise en place de procédures de contrôle interne pour optimiser l'organisation de l'entreprise.

Pour les besoins particuliers de différents groupements professionnels, Batt et Associés établit des analyses comparatives fines et des études de positionnement à l'échelon national.

Conseil en organisation stratégique

Batt et Associés projette l'entreprise dans le futur en développant un conseil stratégique intégrant l'ensemble des paramètres propres à l'entreprise et à son métier et propose des solutions juridico-structurelles adaptées (holding, fusion, acquisition, SCI...).

Batt et Associés soutient les entreprises en difficulté, élabore des audits, des plans de restructuration et détermine les moyens de redressement.

Transmission d'entreprise

Batt et Associés projette l'entreprise dans le futur en développant un conseil stratégique intégrant l'ensemble des paramètres propres à l'entreprise et à son métier et propose des solutions juridico-structurelles adaptées (holding, fusion, acquisition, SCI...).

Batt et Associés soutient les entreprises en difficulté, élabore des audits, des plans de restructuration et détermine les moyens de redressement.

1.2.1 DESCRIPTION DE LA GOUVERNANCE ET DE SES MODALITES D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT

Le collège des associés se réunit régulièrement et se prononce sur les grandes orientations stratégiques (développement, évolution du capital, partenariats,...) proposées par la direction générale.

2 GESTION DES RISQUES DU CABINET

2.1 INDEPENDANCE

L'indépendance représente :

- un état d'esprit qui garantit que seules les considérations en rapport avec la mission seront prises en compte pour l'accepter et la traiter
- une volonté qui conduit à éviter les situations qui pourraient conduire les tiers à remettre en cause notre objectivité.

Parmi les risques ou menaces, figurent notamment le risque lié à l'intérêt personnel, le risque d'auto-révision ou le risque d'intimidation.

L'indépendance, l'éthique et la déontologie sont au cœur des préoccupations du groupe Batt & Associés.

2.1.1 DESCRIPTION DES PROCEDURES D'INDEPENDANCE MISES EN PLACE AU SEIN DU CABINET

Nous avons mis en place des procédures afin de prévenir les situations susceptibles d'affecter l'indépendance :

- En faisant établir une déclaration d'indépendance à chaque personne travaillant sur un dossier, vis-à-vis de l'entité contrôlée, et ce à chaque exercice.
- En faisant établir annuellement une déclaration d'indépendance à l'ensemble des associés et collaborateurs. Cette déclaration, avec laquelle est fournie une liste de tous les dossiers dans lesquels un cabinet du groupe est titulaire ou suppléant, permet aussi aux collaborateurs de s'assurer de leur indépendance vis-à-vis des dossiers dont nous sommes suppléants.

2.1.2 DECLARATION RELATIVE A LA VERIFICATION INTERNE DE CETTE INDEPENDANCE

Procédure d'acceptation des mandats

Afin de déterminer la possibilité d'accepter une nouvelle mission, nous commençons par demander les différents documents permettant de remplir le questionnaire d'acceptation d'une nouvelle mission.

Cette fiche permet de déterminer notre capacité à remplir la mission proposée, notre degré d'indépendance (si celle-ci n'est pas complète, l'associé signataire prend les mesures de sauvegarde nécessaires) et est une première approche par le risque, permettant d'évaluer si une demande de dérogation au barème horaire à la compagnie nationale des commissaires aux comptes est nécessaire.

Analyse du maintien des critères d'acceptation lors de l'orientation de chaque exercice contrôlé

Nous consignons dans nos documents d'audit tout risque important d'atteinte à notre indépendance et en particulier en attestant chaque année de l'indépendance du commissaire aux comptes dans la note d'orientation tel que décrit dans nos outils méthodologiques.

2.2 CONTROLE QUALITE

Le groupe s'est doté en septembre 2007 d'un manuel de procédure conformément au code de déontologie.

Ce manuel est accessible à tous les collaborateurs et mis à jour chaque année, par le responsable de la qualité, sous la responsabilité de l'associé responsable.

L'intérêt de cette démarche va au delà d'une simple application de la loi, il s'agit d'une démarche de qualité, une amélioration de notre service et une garantie de la valeur de notre travail pour les entités que nous contrôlons et pour l'ensemble de l'environnement économique.

En effet, nous tenons notre légitimité du législateur: notre mission est d'intérêt général.

Il est donc évident que l'application de ce manuel est une nécessité pour la légitimité de notre cabinet, de notre profession et du travail personnel de chacun. Il permet également de garantir une homogénéité au sein du cabinet et assure ainsi un service commun de haut niveau. Le principe qui sert de fil conducteur à la mise en œuvre des normes d'exercice professionnelles est l'application des étapes qui permettent de certifier la qualité de notre travail :

- Ecrire ce que nous faisons.
- Appliquer ce que nous écrivons.
- Prouver que nous l'appliquons.
- Améliorer ce que nous faisons.

L'assurance de la qualité, correspond à l'ensemble des actions préétablies et systématiques nécessaires pour donner la confiance appropriée.

2.2.1 DESCRIPTION DU SYSTEME INTERNE DE CONTROLE QUALITE

Afin de contrôler le respect des procédures mises en place dans le cabinet, nous relevons les résultats des questionnaires de fin de mission. Cette démarche de vérification annuelle permet de s'assurer du respect du manuel de procédure par les équipes. Les statistiques globales sont alors contrôlées par l'associé responsable de la qualité, qui prend des mesures correctives adaptées en cas de dysfonctionnement.

Cette démarche permet également d'informer les collaborateurs de l'importance de certaines procédures lorsque celles-ci ne sont pas réalisées, et ainsi de les associer à la politique qualité du cabinet.

3 CLIENTS

3.1.1 CHIFFRE D'AFFAIRES DES STRUCTURE PROFESSIONNELLES

L'expérience de Batt et Associés est fortement ancrée et reconnue auprès d'entreprises de tailles différentes, dans des secteurs diversifiés.

- Expertise comptable 70%
- Commissariat aux comptes 11%
- Juridique 5%
- Ressources humaines 7%
- Autres 7%

3.2 LISTE DES CLIENTS APE

- EXACOMPTA CLAIREFONTAINE - 88480 ETIVAL-CLAIREFONTAINE
- PHARMAGEST INTERACTIVE 54600 VILLERS LES NANCY-

3.3 LISTE DES CLIENTS ETABLISSEMENTS DE CREDIT

- BANQUE KOLB - 54000 NANCY

4 RESSOURCES HUMAINES

4.1 COLLABORATEURS

4.1.1 EFFECTIFS DU GROUPE

Le groupe est composé de 170 collaborateurs :

- 15 associés
- 10 Experts comptables stagiaires
- 19 Responsable de groupe
- 69 Collaborateurs confirmés
- 57 Collaborateurs débutants

4.1.2 EFFECTIFS DU CAC

Le commissariat aux comptes est exercé autour d'un pôle d'une vingtaine de collaborateurs spécialisés, sous la responsabilité d'un associé, responsable de la qualité :

- 4 responsables de groupes, dont un diplômé d'expertise comptable et 2 experts comptables stagiaires
- 8 experts comptables stagiaires
- 5 collaborateurs confirmés
- Une spécialiste en droit du travail
- Un contrôleur qualité
- Une secrétaire

Cette équipe reçoit chaque année une formation en commissariat aux comptes lui permettant de comprendre et d'utiliser le référentiel de travail spécifique aux missions de commissariat aux comptes.

4.2 ASSOCIES

4.2.1 NOMBRE D'ASSOCIES

15 Associés Experts comptables, mettent leurs compétences au service des missions du Cabinet :

- Christian BARNET
- Véronique BARNET
- Gilles BATT
- Lise DAUDIER de CASSINI
- Hugues De VALONNE
- Pascal FRANCOIS
- Nathalie LEFEBVRE
- Olivier LEFEBVRE
- Gilles MESSERLIN
- Gérard MUNIER
- Eric PIERRAT
- Hélène RAPPIN
- Stéphane RONDEAU
- Isabelle SAGOT
- Jean-Lou VALLEE

4.2.2 NOMBRE D'ASSOCIES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les associés signataires des sociétés de commissariat aux comptes sont les suivants :

- Gilles BATT
- Lise DAUDIER de CASSINI
- Hugues De VALONNE
- Pascal FRANCOIS
- Olivier LEFEBVRE
- Gilles MESSERLIN
- Gérard MUNIER
- Eric PIERRAT
- Hélène RAPPIN
- Stéphane RONDEAU
- Isabelle SAGOT
- Jean-Lou VALLEE

4.2.3 INFORMATIONS SUR LES BASES DE REMUNERATION DES ASSOCIES

La présidence propose annuellement les rémunérations fixes et variables en fonction de critère traduisant la contribution de chaque associé au développement, au fonctionnement et à la notoriété du cabinet. Les propositions sont discutées et validées avec chaque responsable de pôle.

4.3 FORMATION CONTINUE

Il existe un plan de formation au sein du cabinet, qui concerne l'ensemble des collaborateurs et des associés. Nous conservons dans le dossier de chaque personne concernée les attestations de présence aux formations.

Nous veillons particulièrement à ce que les experts comptables stagiaires suivent bien les actions de formation obligatoires.

Le plan de formation est revu une fois par an lors des entretiens de suivi des objectifs annuels de chacun afin de s'assurer de l'évaluation périodique des connaissances et de la formation continue à l'intérieur du cabinet.

4.3.1 FORMATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Pour s'assurer que les associés respectent les obligations légales de formation :

Le suivi est effectué de façon pluriannuelle afin de gérer le temps moyen de formation de chacun des associés.

Cette formation comprend :

- les séminaires avec la mention des séminaires suivis sur les trois dernières années ainsi que le temps consacré à chaque formation,
- l'animation de cours en précisant les thèmes et le temps consacré à cette activité,
- la Participation à des groupes de travail, des manifestations professionnelles avec indication détaillée de chacun et le temps consacré,
- les autres types de formation ou assimilable.

4.3.2 FORMATION DES COLLABORATEURS :

Pour chacun d'eux sont suivis les temps de formation annuels en fonction des grades et de l'expérience de chacun.

Les collaborateurs intervenant sur les missions de sociétés spécifiques reçoivent une formation complémentaire.

La procédure du cabinet permet ainsi de s'assurer que la formation dispensée aux collaborateurs est appropriée à leur niveau de qualification et à leur spécialisation éventuelle au sein du cabinet.

Les outils sont nombreux permettant de développer l'accès des salariés à des actions de formation professionnelle conduites tout au long de leur vie professionnelle, dans le cadre :

- Du plan de formation décidé et mis en œuvre au sein du cabinet,
- Du droit individuel à la formation (DIF) mis en œuvre à leur initiative, en accord avec la Direction
- Du droit au congé individuel de formation mis en œuvre à leur initiative.

L'entretien annuel est l'outil avec lequel nous gérons l'obligation de formation. Il permet de détecter les besoins de formation et de mesurer l'efficacité des formations suivies par les collaborateurs.

Un document interne, alimenté au fil de l'année par le responsable du suivi de la formation, permet de connaître les formations effectuées par tous les collaborateurs.

5 DECLARATION DE LA DIRECTION

En application de l'article R 823-21 du Code du Commerce, nous attestons que les informations présentées dans ce rapport sont conforme à la réalité. Les éléments tels que le système interne de contrôle qualité et son fonctionnement, les procédures correspondant aux pratiques d'indépendance et les dispositions relatives à la formation font l'objet d'un suivi et d'évaluations régulières destinés à s'assurer de leur qualité.

Gilles BATT

Lise DAUDIER de CASSINI

Hugues De VALONNE

Pascal FRANCOIS

Olivier LEFEBVRE

Gilles MESSERLIN

Gérard MUNIER

Eric PIERRAT

Hélène RAPPIN

Stéphane RONDEAU

Isabelle SAGOT

Jean-Lou VALLEE